



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 20 juin 2019

Journée mondiale des réfugiés : Présentation du dispositif d'accompagnement au logement «AGIR»

Dans le cadre du plan départemental d'accélération du relogement des réfugiés et pour libérer des places d'hébergement dans les structures d'accueil pour les demandeurs d'asile (exemple les CADA), la DDCS de Loire-Atlantique a souhaité développer des mesures d'accompagnement spécifiques pour les Réfugiés de moins de 25 ans dans les Résidences Sociales pour Jeunes. « A.G.I.R. », Accompagnement Global pour l'Insertion des Réfugiés est un nouveau dispositif de « logement accompagné » pour des jeunes réfugiés et une nouvelle expérience de partenariat entre ADELIS Habitat Jeunes et l'Association l'Etape de Nantes.

Depuis fin juin 2018, 12 jeunes âgés de moins de 25 ans, bénéficiaires d'une Protection internationale accordée par l'OFPRA, sont accueillis au Foyer Jeunes Travailleurs « le Plessis Cellier- Paul Tampereau » de l'association ADELIS à Nantes. Ils sont accompagnés par un travailleur social de l'Etape Insertion, établissement de l'Association l'Etape qui agit dans le champ de l'insertion par le logement des personnes en grande précarité.

Chaque jeune a été orienté par le SIAO (Service Intégré pour l'Accueil et l'Orientation) sur ce nouveau dispositif de « sous-location ». Financée par l'Etat pour 1 an, cette mesure devra leur permettre de trouver un logement et d'accéder à un statut de locataire en titre.

Ces jeunes sont pour la plupart originaires du Soudan ou d'Afghanistan, d'Erythrée, et ont dû fuir leur pays où ils étaient en danger. Ils ont connu des parcours migratoires difficiles, traversant divers pays d'Europe pour arriver en France.

Le chemin vers l'autonomie demande un accompagnement de proximité, favorisé par la mise à disposition d'un travailleur social au sein de la résidence ADELIS, et des rencontres régulières. La plus-value de ce dispositif est le maillage entre une approche très individualisée et une autre plus collective au sein de son « lieu de vie » ou d'habitation en lien avec d'autres jeunes travailleurs ou en formation professionnelle.

Diverses démarches basées sur la « responsabilisation » et l'autonomie sont engagées dans :

- L'accès aux droits (Démarches administratives, carte de résident, CMU, carte de transport...)
- L'accès aux ressources (Fond d'aide aux Jeunes, Contrat de soutien à l'autonomie des Jeunes...)
- L'apprentissage du français (en lien avec Espaces Formation, le CFP presqu'île...)
- L'accès à l'emploi en partenariat avec la Mission Locale, Pôle Emploi, la fondation FACE, le dispositif HOPE, l'interim...
- L'apprentissage de la gestion d'un logement, le paiement du résiduel de loyer

Dès que le jeune perçoit des ressources, une participation financière lui est demandée si celles-ci ne dépassent pas le RSA, si elles égalent ou dépassent le montant du RSA, le jeune verse son résiduel de loyer et les charges afférentes à la sous-location ».

Quelques chiffres :

(Au 31 mars 2019)

Sur les 12 places ouvertes au 1er juillet, 18 jeunes ont été accueillis.

7 sont sorties du dispositif dans des situations différentes en matière d'accès au logement :

- 2 à travers le dispositif HOPE (foyer AFPA + formation professionnelle et linguistique)
- 3 locataires dans le parc du logement social (HLM)
- 1 locataire dans le parc immobilier privé
- 1 glissement du bail sur le FJT

En matière d'emploi :

2 jeunes ont décroché des contrats de travail en CDI

1 en contrat d'apprentissage

2 en CDD

3 en contrat aidé

2 en formation linguistique à visée professionnelle (Français Langue Etrangère + formation technique)

Pour les autres, les choses sont bien engagées. Plusieurs jeunes sont en situation de travail (chantiers d'insertion, intérim dans la restauration ou l'industrie, formation professionnelle en peinture ou en soudure). Certains vont bénéficier du dispositif HOPE, piloté par Inser'Im mêlant cours de français, formation aux métiers en tension, avec un hébergement à l'AFPA.

Pour d'autres, le parcours prendra plus de temps car l'acquisition du français n'est pas assez solide, l'accès à l'emploi est donc retardé et les ressources financières permettant l'accès au logement sont encore fragiles.

En complémentarité de cet accompagnement individualisé, ces jeunes participent aux actions collectives proposées et animées par les intervenants d'ADELIS. Cela leur permet de s'inclure à part entière dans la vie de la résidence, de rencontrer d'autres jeunes du FJT, et de transposer cette nouvelle expérience dans leur vie sociale quotidienne.

La coopération entre les intervenants d'ADELIS et le travailleur social de l'Etape Insertion permet d'ajuster l'accompagnement au plus près des problématiques des jeunes accueillis.

C'est un dispositif qui correspond à la motivation et à l'énergie de ces jeunes à s'insérer en France, et qui est amené à prendre de l'ampleur dans les mois à venir. La capacité d'accueil va augmenter de 12 à 40 places avec la création de 10 nouvelles places dans la future résidence d'Adelis « la Marseillaise » ainsi que des mesures d'accompagnement de personnes isolées reconnues réfugiées accédant au logement social en tant que locataire en titre. Cette évolution constitue le dispositif nommé A.G.I.R. (Accompagnement Global pour l'Insertion des Réfugiés).

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr



@prefet44



Préfet des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique